# NOTE D'INFORMATION

**FCP ALPHA MONETAIRE PROTECTION**

Nature juridique
**FCP**

Société de gestion
**RED MED ASSET MANAGEMENT**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

**Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24136 en date du 29/10/2024.**

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RED MED ASSET MANAGEMENT** sise à **57, Boulevard Mehdi BENBARKA Souissi, Rabat** représentée par **Monsieur Marouane EL YAMANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

---

RED MED ASSET MANAGEMENT
57, Bd Mehdi Ben Barka
Souissi - Rabat
Tél +212 537 63 57 19

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP ALPHA MONETAIRE PROTECTION**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038440**
- Date et référence de l'agrément : **18/03/2019, GP19055**
- Date de création : **28/05/2019**
- Siège social : **57, Boulevard Mehdi BENBARKA Souissi, Rabat**
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **RED MED ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté par **Monsieur Othmane TAJEDDINE**
- Commercialisateur :

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter |
|---|---|
| RED MED CAPITAL | Abdesselam ABABOU |
| RED MED ASSET MANAGEMENT | Abdeslam ABABOU / Marouane EL YAMANI |
| RED MED SECURITIES | Hamza TAOUDI BENKIRANE |

- Commissaire aux comptes : **Pwc Maroc** représenté par **M. Mohamed RQIBATE**



GO

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire.**
- Sensibilité min : **0.**
- Sensibilité max : **0,5.**
- Indice de référence : **MBI CT calculé par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts une rémunération des excédents de trésorerie à très court terme par le biais d'une gestion prudente et sélective de titres émis ou garantis par l'Etat, de titres de créance émis par les banques marocaines et sociétés de financement et de dépôts à terme, tout en surperformant son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

  **Dans cette optique, le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM « Monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État et en titres de créances émis par les banques marocaines et les sociétés de financement. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.**

  **Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

  **L'univers d'investissement du fonds est composé des éléments suivants :**

  - **Obligations (banques et sociétés de financement) ;**
  - **Titres de créances négociables (CD et BSF) ;**
  - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
  - **Titres d'O.P.C.V.M Monétaire ;**
  - **Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
  - **Dépôts à terme ;**
  - **Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts à hauteur de 30% au maximum de son actif net.**

  **Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.**
- Durée de placement recommandée : **3 mois.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **09/08/2019.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La diffusion de la valeur liquidative est quotidienne par voie d'affichage dans les locaux de RED MED ASSET MANAGEMENT, RED MED CAPITAL et RED MED SECURITIES et la publication se fait d'une manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat peuvent être effectuées à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative et sont reçues au siège de RED MED ASSET MANAGEMENT, RED MED CAPITAL ou RED MED SECURITIES. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et rachats devront être reçus au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP ALPHA MONETAIRE PROTECTION » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des Intérêts courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



GO

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

  - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits.**

  - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés.**

  - Cas d'exonération : **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion : **Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes de l'actif net du FCP déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Red Med Asset Management. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**

| **Libellés Frais de gestion** | **Taux Frais de gestion** |
|---|---|
| 1- Frais Publications | Selon les tarifs fixés par le journal |
| 2- Commissaire aux comptes | 15 000 MAD H.T |
| 3- Commissions AMMC | 0,025% H.T |
| 4- Dépositaire | L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire des commissions sur les actifs déposés de 0,018% HT |
| 5- Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission) | 300 DH H.T |
| 6- Frais Maroclear (droits d'admission annuels) | 0,001% H.T |
| Prestations de RED MED ASSET MANAGEMENT | Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) – (6) |